



**PREFET  
DU FINISTERE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°29-2024-059

PUBLIÉ LE 13 MAI 2024

# Sommaire

## **2901-PREFECTURE DU FINISTERE / SECRETARIAT GENERAL**

29-2024-04-26-00004 - Arrêté du 26 avril 2024 donnant délégation de signature à Mme Valérie GOARZIN, directrice du secrétariat général commun départemental du Finistère en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages)

Page 3



**PRÉFET  
DU FINISTÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général commun départemental**

Arrêté du 26 avril 2024

donnant délégation de signature à Mme Valérie GOARZIN, directrice du secrétariat général commun départemental du Finistère en matière d'ordonnancement secondaire

**LE PRÉFET DU FINISTÈRE**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

**VU** le décret n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992, modifiée, relative à l'administration territoriale de la République ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

**VU** le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;

**VU** le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

**VU** le décret n° 2020-1050 du 14 août 2020 modifiant le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

**VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Alain ESPINASSE en qualité de préfet du département du Finistère ;

**VU** l'arrêté du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

**VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 modifié, portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

**VU** la circulaire du 12 juin 2019 du Premier ministre, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;

**VU** la circulaire n° 6104/SG du 2 août 2019 du Premier ministre, relative à la constitution de secrétariats généraux communs aux préfectures et aux directions départementales interministérielles ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2020307-0001 du 2 novembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun du Finistère ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°29-2021-01-04-011 du 4 janvier 2021 fixant la liste des agents affectés au secrétariat général commun départemental du Finistère au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

**VU** l'arrêté ministériel n° U12961050534797 du 19 décembre 2022 portant prise en charge par voie de détachement et affectation au secrétariat général commun du Finistère de Mme Valérie GOARZIN à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture et des directeurs des directions départementales interministérielles concernés ;

## ARRÊTE

### Article 1 :

Délégation de signature, d'ordonnancement secondaire, de représentation du pouvoir adjudicateur et de responsable d'unités opérationnelles est donnée à Mme Valérie GOARZIN, directrice du secrétariat général commun départemental du Finistère.

La délégation accordée à Mme Valérie GOARZIN, porte sur les programmes suivants :

| Ministère   | N° de programme | Intitulé   |
|---|-----------------|--|
| Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer                 | 354             | Administration territoriale de l'État                                  |
| Ministère de la transformation et de la fonction publique | 148             | Fonction publique  |
| Ministère de l'action et des comptes publics              | 723             | CAS opérations immobilières<br>Entretien des bâtiments de l'Etat       |
| Ministère de l'action et des comptes publics              | 348             | Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs |
| Ministère de l'action et des comptes publics              | 349             | Fonds de transformation de l'action publique (FTAP)                    |
| Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer                 | 232             | Vie politique  |

La même délégation de signature est donnée à M. Jean-Théophile GANDON, directeur adjoint du secrétariat général commun départemental du Finistère, en cas d'empêchement ou d'absence de Mme Valérie GOARZIN, directrice du secrétariat général commun départemental du Finistère.

**Article 2 :**

En outre, délégation de signature, d'ordonnancement secondaire, de représentation du pouvoir adjudicateur est donnée à Mme Valérie GOARZIN, pour les dépenses afférentes à l'action sociale, à la médecine du travail, à la médecine agréée, aux frais liés aux accidents de service et de maladie professionnelle, et aux frais de déplacement des programmes suivants :

| <b>Ministère</b>  | <b>N° de programme</b> | <b>Intitulé</b>   |
|---|------------------------|---|
| Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire            | 206                    | Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation  |
| Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire            | 215                    | Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture  |
| Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires | 113                    | Paysages, eau et biodiversité   |
| Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires | 135                    | Urbanismes, territoires et amélioration de l'habitat  |
| Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires | 205                    | Affaires maritimes  |
| Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires | 217                    | Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement durable et de la mobilité durable |
| Ministère de l'économie, des finances et de la relance                  | 134                    | Développement des entreprises et de l'emploi  |
| Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer                               | 176                    | Police nationale  |
| Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer                               | 216                    | Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur  |
| Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer                               | 207                    | Sécurité et éducation routière  |
| Ministère des solidarités et de la santé                                | 124                    | Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales   |
| Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion                     | 155                    | Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail                            |
| Premier ministre  | 162                    | Eau et agriculture en Bretagne (programme des interventions territoriales de l'État)                  |

La même délégation de signature est donnée à M. Jean-Théophile GANDON, directeur adjoint du secrétariat général commun départemental du Finistère, en cas d'empêchement ou d'absence de Mme Valérie GOARZIN, directrice du secrétariat général commun départemental du Finistère.

**Article 3:**

En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, Mme Valérie GOARZIN, peut subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité fonctionnelle, par décision notifiée et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Finistère.

En cas d'empêchement ou d'absence de Mme Valérie GOARZIN, M. Jean-Théophile GANDON peut subdéléguer sa signature dans les mêmes conditions.

Il sera rendu compte au préfet du Finistère et au directeur régional des finances publiques de Bretagne de ces subdélégations.

**Article 4 :**

Délégation de signature pour l'utilisation d'une carte achat nominative est donnée à Mme Valérie GOARZIN sur le BOP 354.

**Article 5:**

Sont réservées à la signature du Préfet du Finistère :

- les conventions conclues au nom de l'État avec les collectivités territoriales, leurs groupements ou leurs établissements publics ;
- la saisine du ministre compétent suite au refus de visa de l'autorité chargée du contrôle financier ;
- la réquisition du comptable public.

**Article 6 :**

L'arrêté préfectoral 29-2024-02-21-00005 du 21 février 2024 donnant délégation de signature à Mme Valérie GOARZIN, directrice du secrétariat général commun départemental du Finistère en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

**Article 7 :**

Le secrétaire général de la préfecture, les directeurs départementaux interministériels et la directrice du secrétariat général commun départemental du Finistère sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Finistère.

Le Préfet,

*Signé*

Alain ESPINASSE